



Les Fonds structurels dans les Nouveaux Etats Membres

Cadre général

Rencontre chefs d'entreprises - Bruxelles

8 juin 2010





Principe de cohésion économique et sociale

La solidarité dans le traité de l'UE

Titre XVIII (articles 174 à 178 du traité sur le fonctionnement l'Union Européenne) : « Cohésion économique, sociale et territoriale »

Article 174

« Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale.

En particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées (zones rurales, zones en transition industrielle, îles) »

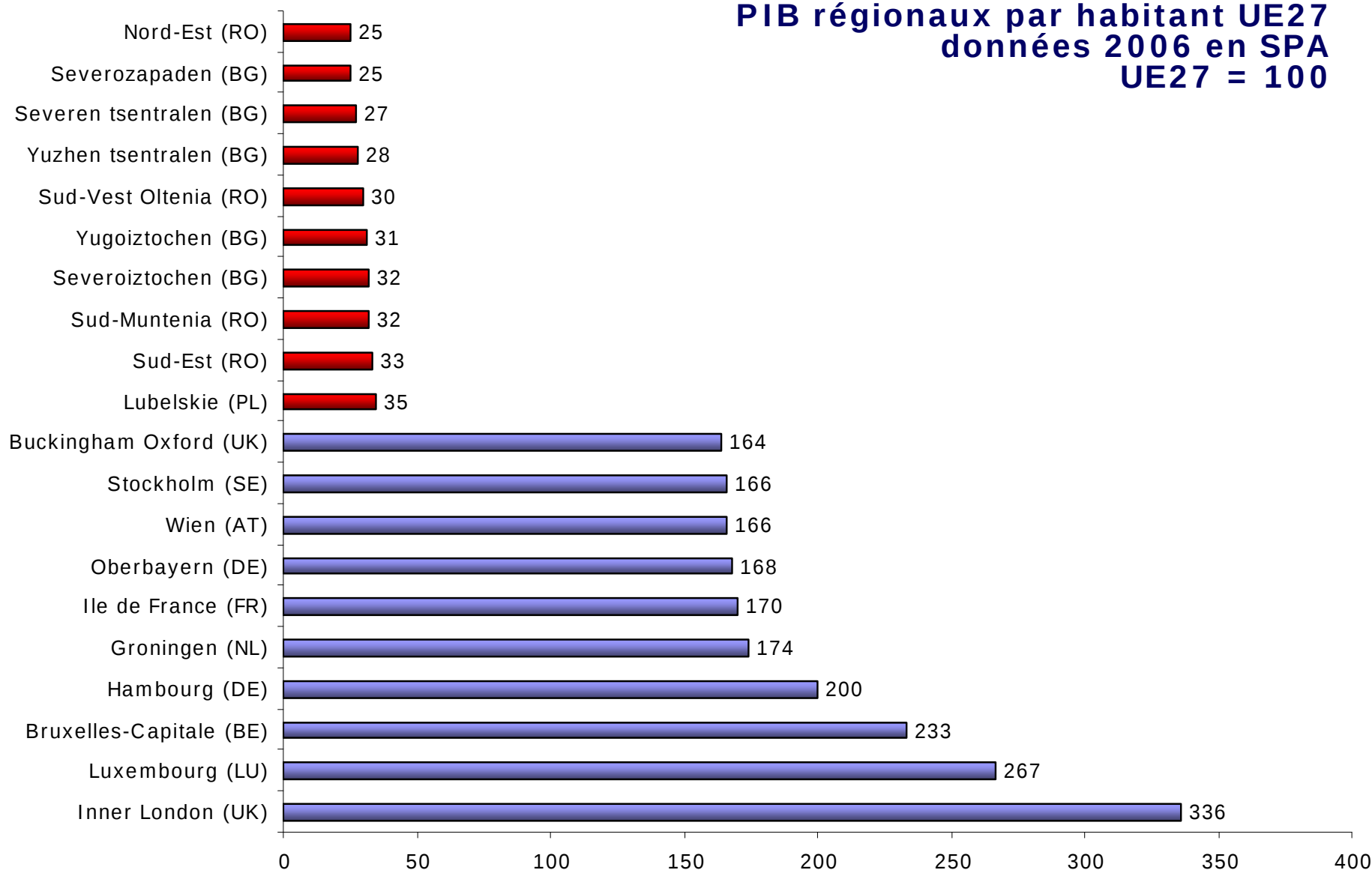
Transferts financiers importants vers les régions
dans le cadre de la **politique régionale de l'UE**
financée par **les fonds structurels**





Principe de cohésion économique et sociale

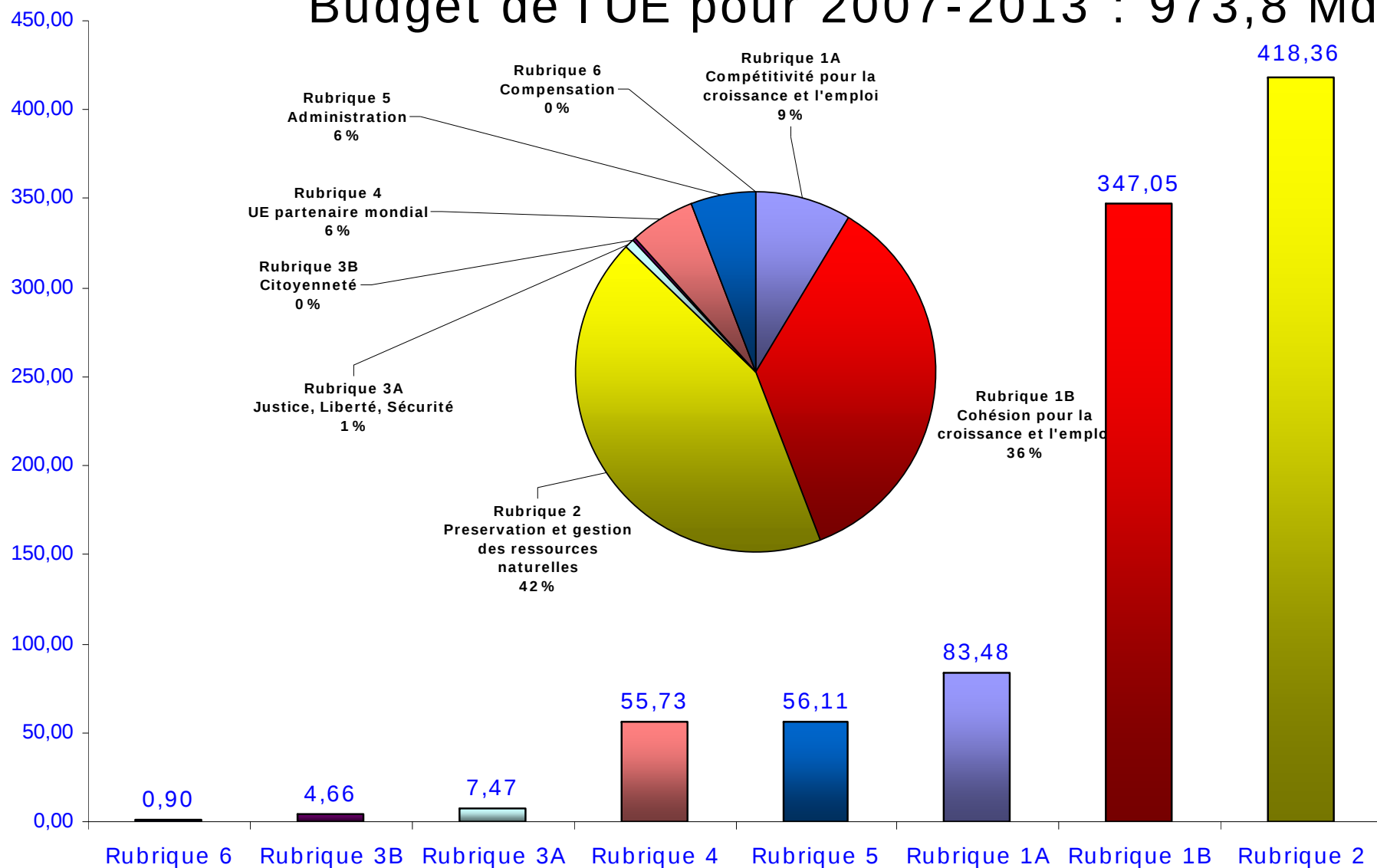
PIB régionaux par habitant UE27
données 2006 en SPA
UE27 = 100





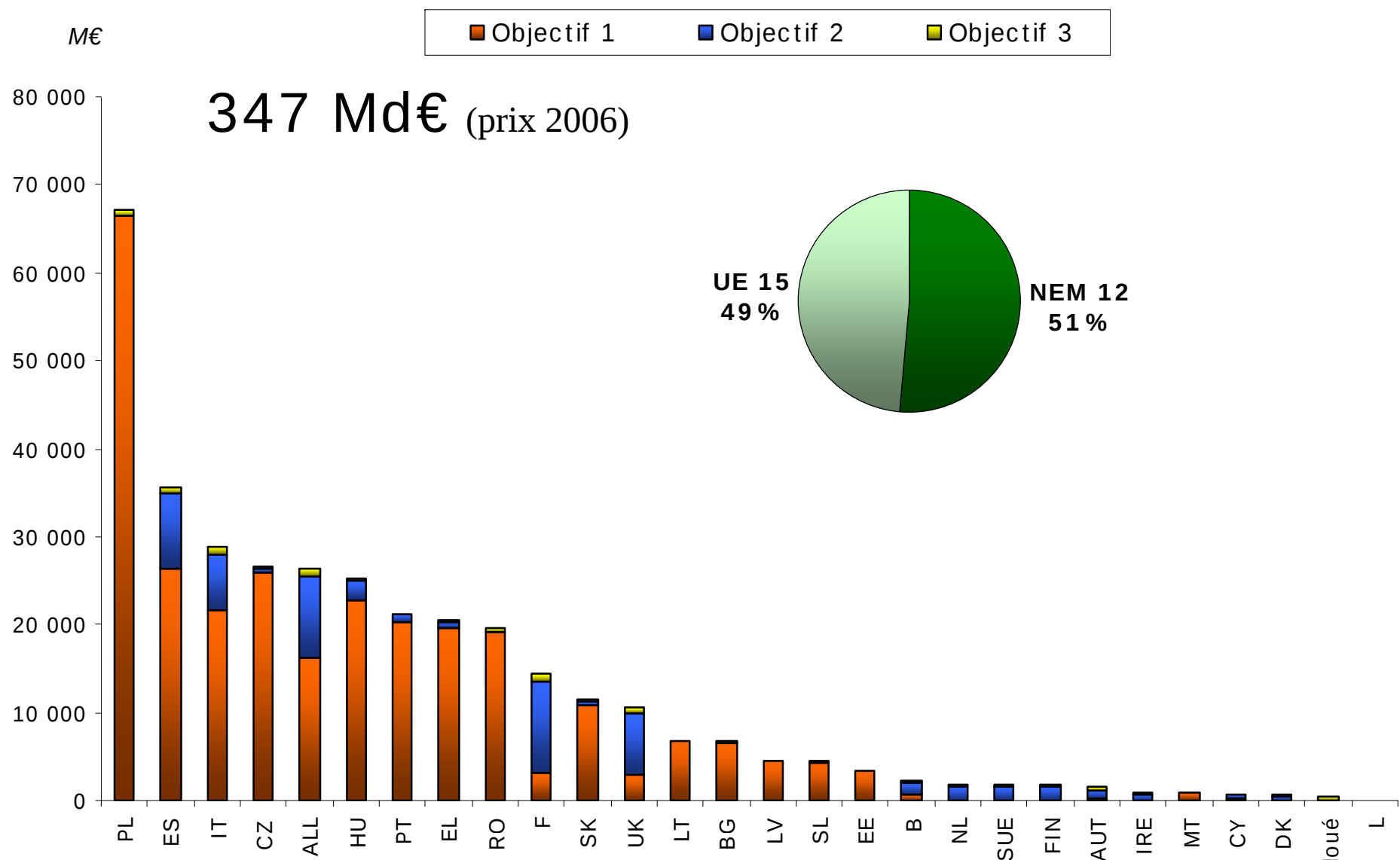
Politique régionale : 2^{ème} dépense de l'UE

Budget de l'UE pour 2007-2013 : 973,8 Md€





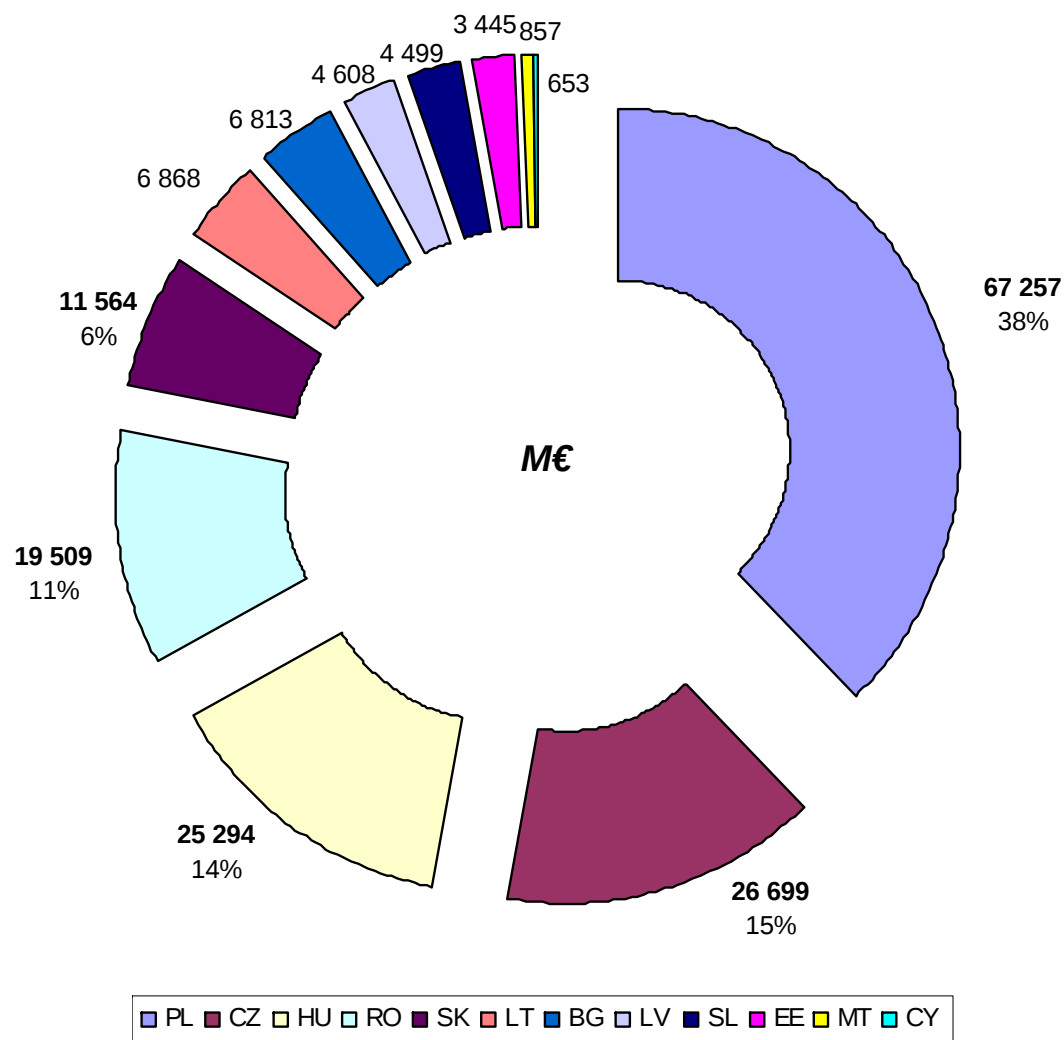
Allocations nationales UE27





Budget alloué aux nouveaux EM

Allocations nationales : cumul de 178 Md€ (prix 2006)





Les instruments financiers

3 fonds structurels finançant des thématiques différentes

Fonds de cohésion

- Transport
- Environnement

FEDER

- R&D, innovation, esprit d'entreprise
- Société de l'information
- Environnement
- Prévention des risques
- Tourisme, Culture, Education
- Transport et énergie
- Infrastructures sanitaires et sociales

FSE

- Adaptabilité des travailleurs et des entreprises
- Accès à l'emploi et participation
- Inclusion sociale
- Capital humain
- Promotion de partenariat



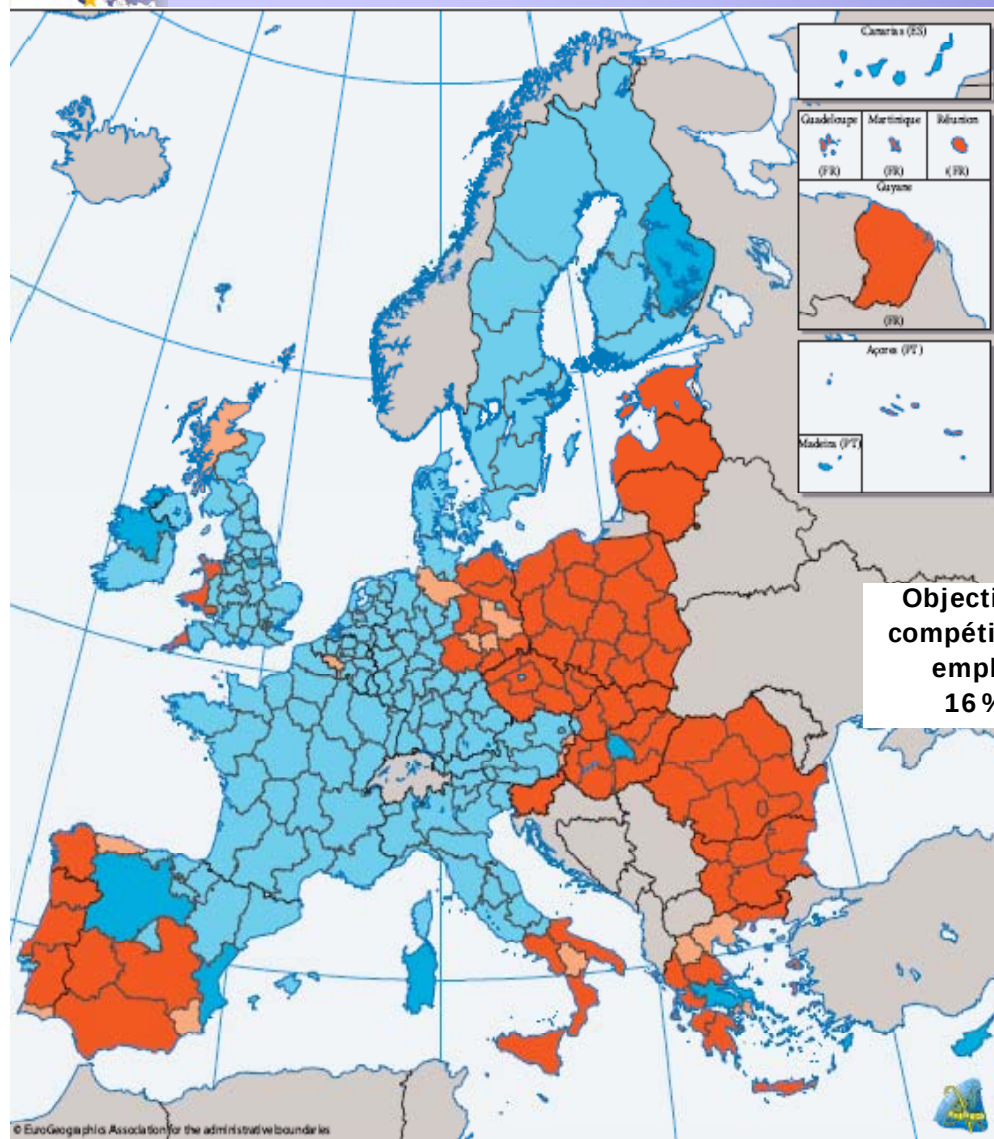


L'allocation des fonds est définie par objectif

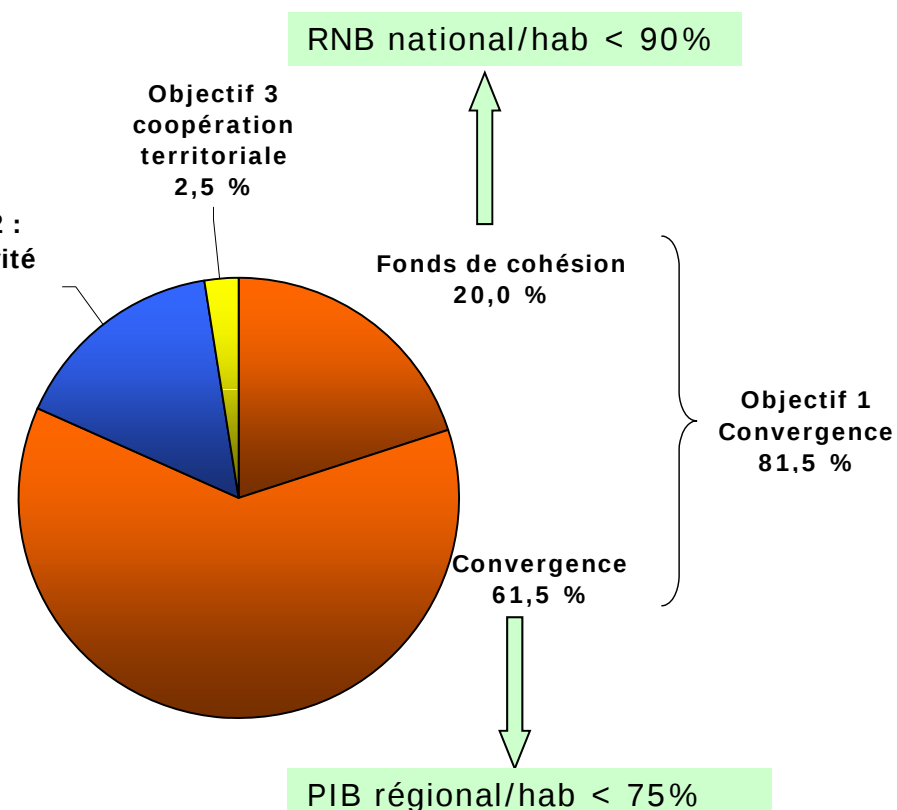
3 objectifs (2007-2013)

Fonds Structurels 2007-2013 : Objectifs de convergence et de compétitivité régionale

- Régions éligibles à l'objectif convergence
- Régions éligibles à l'objectif compétitivité et emploi



Objectif 2 :
compétitivité
emploi
16 %





Les objectifs stratégiques

Objectif 1 : Convergence

- 81,5% de l'enveloppe cohésion, soit 251,2 Mds d'euros
- Concerne les régions NUTS II dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire

Objectif 2 : Compétitivité régionale et emploi

- 16% de l'enveloppe cohésion, soit 49,1 Mds d'euros
- Concerne les régions NUTS II dont le PIB par habitant est supérieur à 75% de la moyenne communautaire

Objectif 3 : Coopération territoriale européenne

- 2,5% de l'enveloppe cohésion, soit 7,8 Mds d'euros
- Coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale





Taux de cofinancement

Objectif 1: Convergence	FEDER FSE Fonds de cohésion	85%
Objectif 2: Compétitivité régionale et emploi	FEDER FSE	50%
Objectif 3 : Coopération territoriale européenne	FEDER	75%

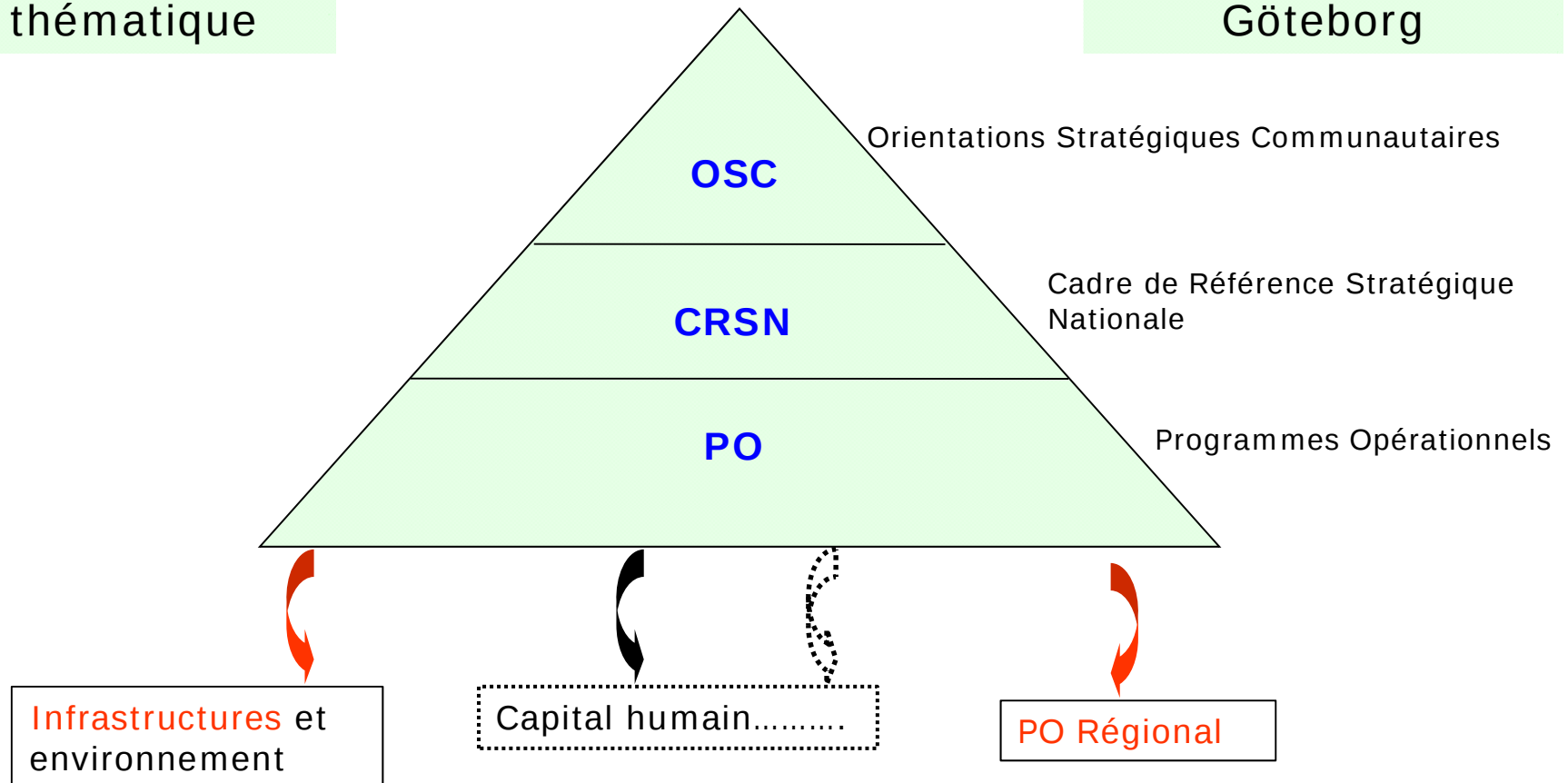




L'approche stratégique

Concentration
thématique

Lisbonne et
Göteborg





20 milliards € pour la Roumanie

Réduction des différences de développement économique et social avec les Etats Membres de l'UE

8 programmes opérationnels – www.fonduri-ue.ro

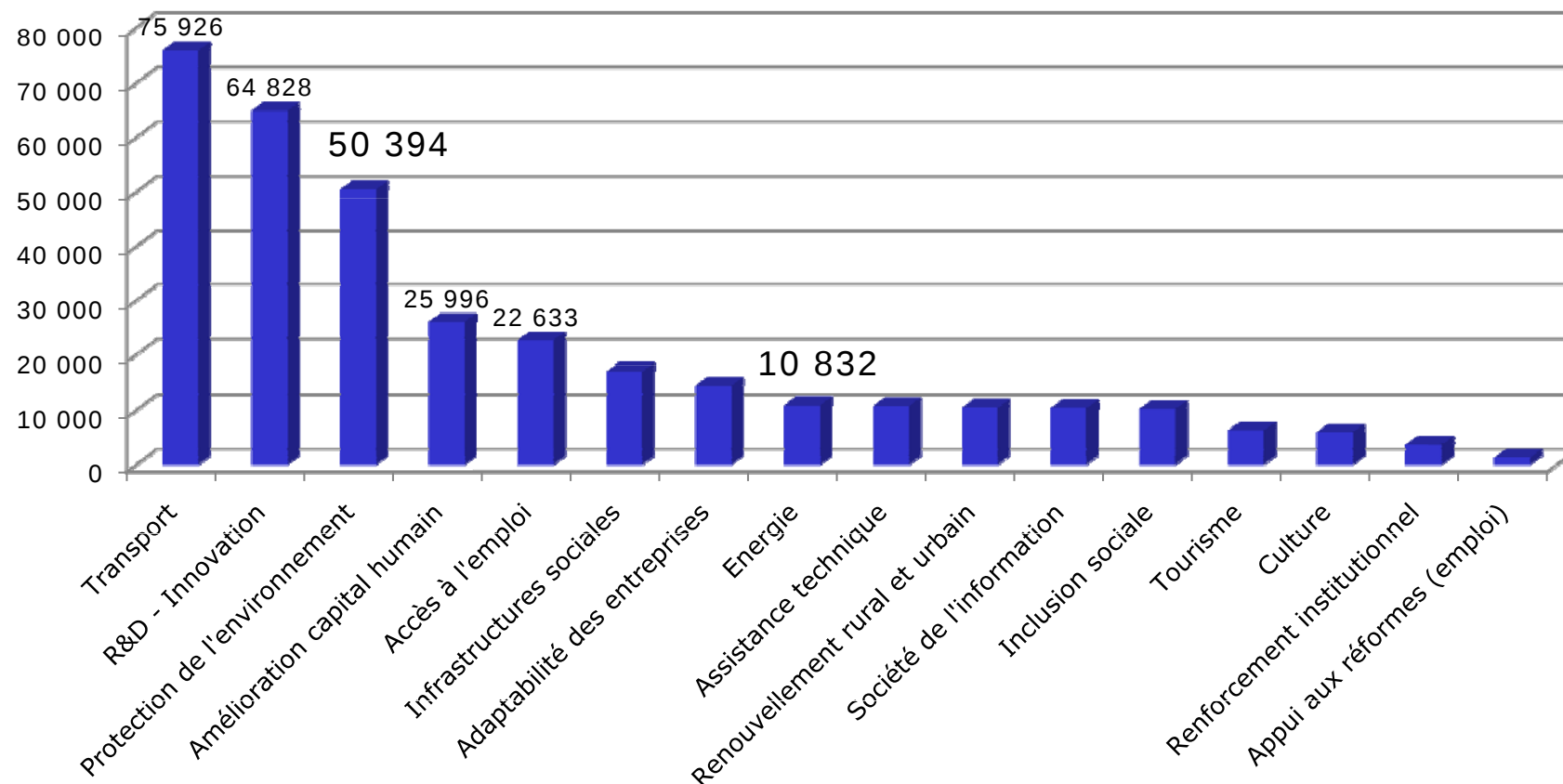
Transports	4,6	Infrastructures	Ministère des transports (www.mt.ro)
Environnement	4,5	Eau, déchets, efficacité énergétique	Ministère de l'environnement (www.mmediu.ro)
Développement régional	3,7	Environnement des entreprises, pôles de croissance urbains	Ministère du développement, des TP et du logement (www.mdlpl.ro)
Ressources humaines	3,5	Inclusion sociale, intégration, formations	Ministère du travail (www.mmssf.ro)
Compétitivité économique	2,6	Développement technologique, TIC	Ministère de l'économie et des finances (www.minind.ro)
Capacités administratives	0,2	Renforcement institutionnel	Ministère de l'intérieur (www.mai.gov.ro)
Assistance technique	0,2	Gestion fonds européens	Ministère de l'économie et des finances (www.mfinante.ro)
Coopération territoriale	0,5	Activités transfrontalières	





Répartition programmes opérationnels

Répartition fonds structurels par domaines (M€) UE - 27





Le rôle des entreprises

Trois grandes sources d'opportunités

1) Les entreprises : acteurs du développement régional

Bénéficiaires d'aides directes d'Etat financées par les fonds structurels

2) Titulaires des marchés publics

Réalisation d'infrastructures pour les bénéficiaires publics

3) Fournisseurs de biens et de services

Rattrapage du niveau de vie et développement industriel





Subventions directes aux entreprises



- création d'une nouvelle unité de production
- diversification, modernisation du processus de production
- mise aux normes environnementales
- achats de brevets
- adaptation des travailleurs





Subventions directes aux entreprises

La démarche : pilotage par les autorités de gestion

- ❑ **Programmes opérationnels**

Permet d'identifier les axes prioritaires, les montants et l'autorité responsable

- ❑ **Démarche locale**

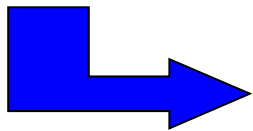
Veille des appels à propositions et contacts avec les responsables pour obtenir des informations sur les opportunités de soutiens aux entreprises

- ❑ **Condition requise**

Société de droit local depuis plus d'un an, quelles que soient la nationalité du capital et les formes de participation

- ❑ **Dépenses éligibles**

Etudes de faisabilité, participation à l'achat du terrain et/ ou aux travaux, acquisition de véhicules...



**Le projet d'entreprise doit être
un projet d'enjeu régional ou national**





Opportunités liées aux marchés publics

*Projets identifiés et mis en œuvre aux
niveaux national et local*

Projets à dimension nationale

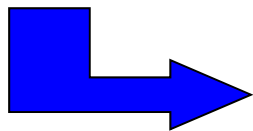
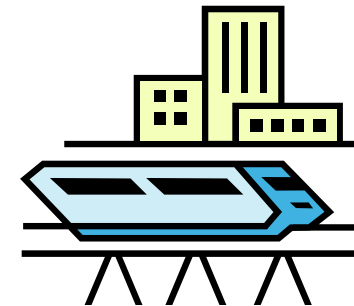
- **Grands projets** > 25 millions d'euros pour l'environnement et 50 millions pour les autres domaines



Principalement sur fonds de cohésion pour financer des projets dans les domaines de l'environnement (eaux, gestion des déchets) et des transports (ferroviaire, voies navigables, intermodalité, transports urbains propres et transports publics)

- **Projets prioritaires**

Projets à dimension régionale



Assurer un suivi des appels d'offres





Les défis

Capacité d'absorption des fonds européens

.Capacités administratives

.Un portage des projets efficace en développant une expertise locale

.Un respect de l'acquis communautaire

Aides d'Etat, directives sur les marchés publics, normes environnementales avec des études préalables conséquentes





Les instruments de la BEI

JASPERS

Aide gratuite au montage de grands projets dans les NEM
Doit permettre une mise en œuvre plus rapide et plus transparente des projets cofinancés par l'UE (FEDER et fonds de cohésion)

JEREMIE

Facilite l'accès aux financements des PME en leur faisant bénéficier d'une gamme d'outils financiers avantageux

JESSICA

Aide aux projets de développement urbain dans les régions de l'UE sous la forme d'une expertise technique et d'instruments financiers

JASMINE

Assistance technique et prêts ou apports de fonds propres aux institutions de microfinance. Objectif d'améliorer les pratiques dans le secteur du microcrédit





Pour conclure

Accès :

- aux appels d'offres subventionnés par l'UE
- aux aides d'Etat subventionnés par l'UE

Les fonds **sont gérés au niveau national ou local**, aussi bien pour l'identification des projets à financer que pour leur mise en œuvre

Des opportunités qui dépendent de :

- La capacité à se positionner localement
- La capacité à assurer un suivi des appels d'offres pour les grands projets et les projets prioritaires
- La capacité à assurer un suivi des appels à projets





L'aide apportée aux opérateurs français

Utiliser l'information fournie par le dispositif français

En France

[UbiFrance](#)

[Guides répertoires](#)

Un réseau de veille et de conseil dans les pays

[Les Services Economiques - www.tresor.economie.gouv.fr](#)

A Bruxelles, au sein de la RP, [la Cellule Entreprises & Coopération](#)

[www.rpfrance.eu](#)

[www.rpfrance.org/ce/index.asp](#)

Pour toute précision :

lionel.franceschini@dgtrésor.gouv.fr

